

Association LES CARAMBOLES
« Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne »



BULLETIN d' ADHESION
Avec vos coordonnées personnelles

NOM Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville :**

Téléphone fixe : **portable :**.....

Email :@.....

■ Je m'engage à participer à tour de rôle aux distributions.

■ Je m'engage À PRENDRE CONNAISSANCE des chartes des Amap et de l'agriculture paysanne et du règlement intérieur de l'association et à les respecter.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé en assemblée générale et à régler par **chèque** à l'ordre de « Les caramboles ».

Je coche les informations sur les produits que je souhaite recevoir :

- uniquement les produits andalous
- uniquement les commandes groupées (produits andalous, volailles, huile d'olive, vin, Collectif percheron, viande, Entrammes, ADM)
- tous les produits (commandes groupées et contrats légumes, œufs, pain, miel, chèvre et fruits)

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

ADHESION
à l'association Les caramboles

L'adhésion est valable pour une année, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Année	Date d'adhésion	Montant payé	Signature
2016/2017			
2017/2018			
2018/2019			
2019/2020			
2021/2022			
2022/2023			
2023/2024			

Association LES CARAMBOLES

« Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne »



ADHESION

Les objectifs de notre association :

- *monter un partenariat entre des consommateurs et des producteurs basé sur la livraison régulière de produits définis moyennant un abonnement payable d'avance.*
- *favoriser une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine.*
- *regrouper des consommateurs désirant se nourrir de produits frais, de bonne qualité et ayant du goût, produits localement à chaque fois que cela est possible.*

La cotisation annuelle sert à couvrir essentiellement la cotisation au réseau AMAP-Ile de France ainsi que tous les frais de fonctionnement de l'association (matériel, courriers, téléphone, assemblée générale, relation avec les exploitants et les éleveurs,...). Son montant peut être révisé en fonction de la cotisation demandée par le réseau AMAP-IdF.

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association ne fonctionne que sur le mode du partage des tâches et du bénévolat. Aidez-nous par votre présence, votre confiance et votre participation, à poursuivre cette action de développement de l'agriculture paysanne.

D'avance merci !

Toute personne adhérant à l'association S'ENGAGE À PRENDRE CONNAISSANCE :

- des chartes des AMAP et de l'agriculture paysanne,
- du règlement intérieur de l'association
- et à les respecter.